

Noms des Communes	Superficie en ares	Superficie en					Total
		Bois	Champs	Pâturés	Orchards	Orchards	
Beaurevers et Mornand-en-Forez	459 56 43	5 95 00	10 91 32	1 50 00	25 91 00	65 00	60 05 25
Château de Mornand	10 95	87 05 32	12 50 00	2 50 00	..	15 00	60 25 00
Saint-Clément	15 00	87 37 50	3 00 00	22 50	..	15 00	56 91 50
Beaurevers	2 50	5 76 00	3 00 00	5 76 00
Beaurevers	50 00	28 00	1 01 00	10 00	2 50 00
Beaurevers	7 00	05 33 51	0 01 51	77 35 05
Propriété totale	502 56	195 55 15	51 50 00	4 25 50	55 91 55	95 00	270 78 57

Plan de la propriété de Beaurevers. 1901. Détail du relevé des matrices cadastrales des communes de Mornand et Magneux (partie basse) et de la Répartition de la propriété en ses différentes natures de culture.

Référence du document reproduit :

- **Plan de la propriété de Beaurevers / S. Reynaud (dessinateur). 1 dess. : plan de masse sur fond de**
Plan de la propriété de Beaurevers / S. Reynaud (dessinateur). 1 dess. : plan de masse sur fond de plan cadastral, encre noire et lavis coloré sur papier.
 Échelle : 1:2500. 95x120,5 cm. 1901 (A. Privées, Beaurevert). Inscription dans la marge du cadre : COUZON, LE 24 DECEMBRE 1901. S. REYNAUD. Cartouches

latéraux : Relevé des matrices cadastrales des communes de Mornand et Magneux.
Répartition de la propriété en ses différentes natures de culture.

- **Plan de la propriété de Beaurevers / S. Reynaud (dessinateur). 1 dess. : plan de masse sur fond de**

Plan de la propriété de Beaurevers / S. Reynaud (dessinateur). 1 dess. : plan de masse sur fond de plan cadastral, encre noire et lavis coloré sur papier.

Échelle : 1:2500. 95x120,5 cm. 1901 (A. Privées, Beaurevert). Inscription dans la

marge du cadre : COUZON, LE 24 DECEMBRE 1901. S. REYNAUD. Cartouches

latéraux : Relevé des matrices cadastrales des communes de Mornand et Magneux.

Répartition de la propriété en ses différentes natures de culture.

IVR82_20074201395NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation